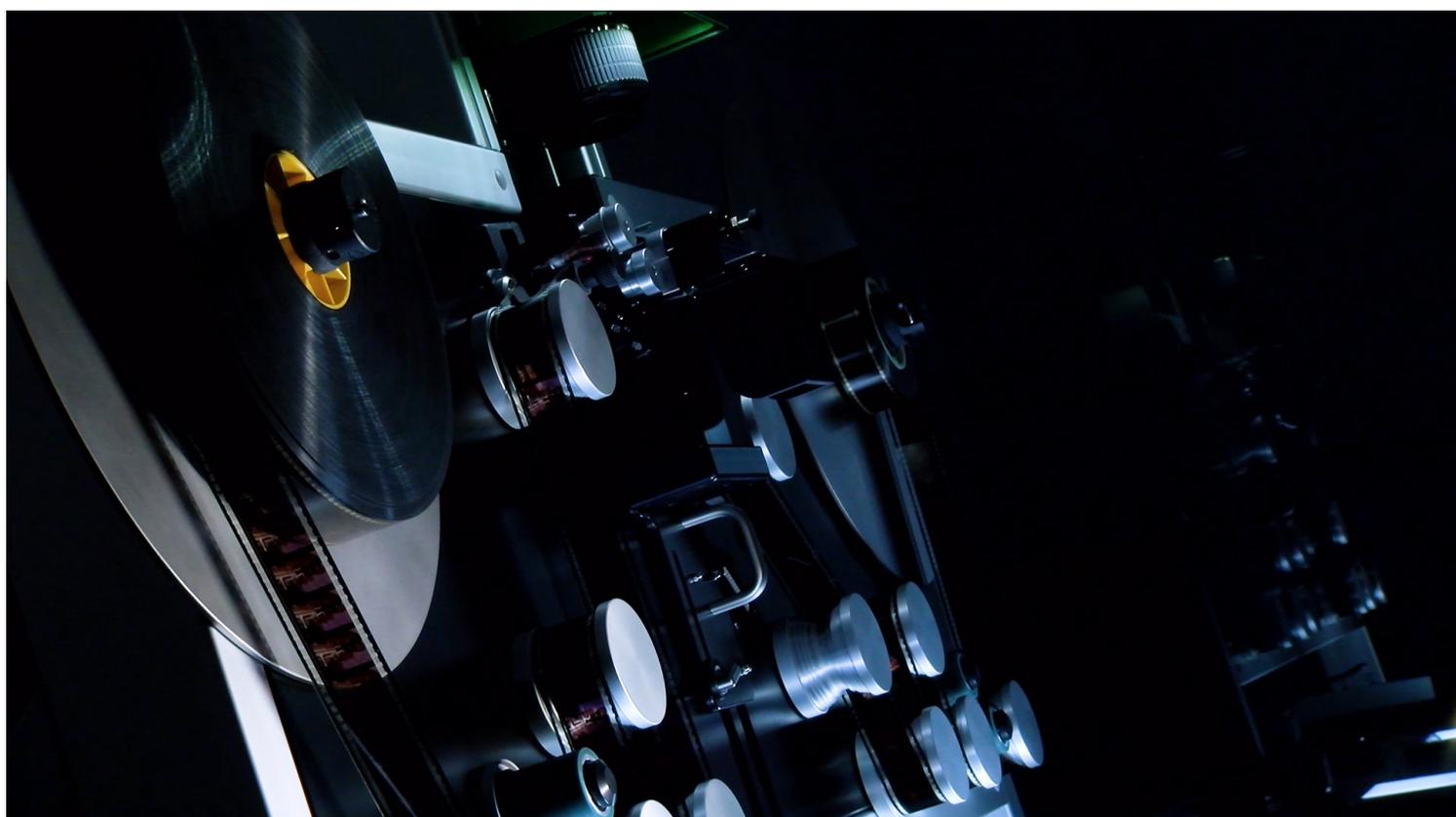


# IMAGE'EST

## MÉMOIRE D'IMAGES

*CROISONS NOS REGARDS*



## DEPOSER SES ARCHIVES

IMAGE'EST

2 rue de Nancy – 88000 EPINAL | +33 (0)3 29 33 78 34 | [contact@image-est.fr](mailto:contact@image-est.fr)  
[www.image-est.fr](http://www.image-est.fr)

# MÉMOIRE D'IMAGES,

## UN PASSIONNANT PÉRIPLÉ A TRAVERS NOTRE MÉMOIRE AUDIO-VISUELLE

A travers son opération Mémoire d'images, Image'Est mène une politique patrimoniale ambitieuse qui vise à rassembler pour les restituer au grand public, les images qui retracent l'histoire de nos territoires.

En collectant, en numérisant et en publiant ces images du passé sur un portail en ligne, nous cherchons à transmettre au plus grand nombre, et tout particulièrement aux jeunes générations, notre mémoire collective dans sa forme la plus accessible et la plus prégnante.

### Un patrimoine de proximité à sauvegarder

Pour réaliser cette ambition, nous lançons un appel à contribution afin de constituer un fonds d'images d'archives représentatives de notre mémoire collective.

**Cet appel à contribution invite toute personne disposant d'images susceptibles d'illustrer les différents aspects de l'histoire et de la culture régionale à nous les transmettre.**

Cette démarche collaborative vise à dénicher les trésors insoupçonnés qui dorment dans les archives des particuliers, des institutions et des entreprises.

Fort de son expérience et de son savoir-faire, l'équipe d'Image'Est sélectionnera les images présentant un intérêt patrimonial pour les valoriser sur son site Internet.

### Comment contribuer ?

Cet appel à contribution s'adresse à tous, **particuliers, institutions** comme **entreprises**. Tous les types d'images sont potentiellement visés, quels que soient leur nature (image fixe ou animée), leur époque (des origines de la technique à nos jours) ou leur support (film et vidéo en tous formats, photographie, plaque de verre, autochrome etc.).

#### **Vous souhaitez nous confier vos documents (prise en charge à titre gracieux) :**

1. Vous souhaitez nous confier vos documents. Prenez contact avec l'équipe d'Image'Est qui pourra vous renseigner et vous conseiller sur la marche à suivre :
  - a. S'il s'agit principalement d'images animées :  
**Mathieu Rousseau** [mathieu.rousseau@image-est.fr](mailto:mathieu.rousseau@image-est.fr) | 03 83 39 02 39
  - b. S'il s'agit principalement d'images fixes :  
**Blaise Aurora** [blaise.aurora@image-est.fr](mailto:blaise.aurora@image-est.fr) | 06 23 96 93 75
2. Après ce premier contact par téléphone, vous pouvez nous apporter vos documents pour que nous les étudions. S'il vous est difficile de nous les apporter, notre équipe peut se déplacer chez vous pour les collecter.

3. Une fois vos documents collectés, notre équipe en fera l'inventaire et après étude, si nous estimons que vos documents présentent un intérêt patrimonial, nous vous proposerons de les prendre en charge.
4. Auquel cas, différentes modalités sont envisageables :
  - a. Dépôt provisoire : vos documents sont conservés par nos soins, le temps qu'ils soient numérisés, documentés et archivés sous forme de fichiers numériques. Après quelques semaines (délais variables selon la volumétrie de votre fonds), nous vous les restituons en vous fournissant une copie numérique de vos documents.
  - b. Dépôt permanent : vous souhaitez nous confier la conservation de vos documents, nous pouvons les conserver durablement dans un magasin de stockage spécialement prévu à cet effet. Une fois que ceux-ci auront été numérisés, documentés et archivés, nous vous en fournirons une copie numérique.
  - c. Don, donation, leg : vous souhaitez vous défaire de vos documents et nous les donner, nous en assurerons alors la conservation et la valorisation conformément à nos missions.

***N.B. Dans le cas d'un dépôt, vous restez propriétaire de vos documents. En tant que dépositaires, nous nous engageons à les conserver pour vous de manière provisoire ou permanente dans les meilleures conditions possibles.***

En contrepartie de la prise en charge de vos documents originaux, nous vous demanderons l'autorisation de les diffuser pour pouvoir les valoriser dans le cadre de nos missions culturelles et éducatives. Il peut également arriver que des sociétés de production ou des chaînes de télévision sollicitent des autorisations d'exploitation. Nous pouvons gérer pour vous ces négociations commerciales et vous reverser une part des recettes réalisées.

Quelle que soit la solution de gestion que vous privilégiez et les modalités d'exploitation que vous nous cédez, nous vous soumettrons une convention qui établira précisément les conditions et limites des droits que vous nous concéderez.

**Vous souhaitez uniquement numériser vos documents (prestation payante) :**

Si vous souhaitez uniquement faire numériser vos images sans nous les confier en dépôt ni nous céder de droits d'exploitation, c'est possible. Dans ce cas, nous assurerons la numérisation de vos documents dans le cadre d'une prestation. Il vous suffit de prendre contact avec nos documentalistes pour demander un devis :

**IMAGE'EST – Pôle Patrimoine**  
**9 rue Michel Ney – 54000 NANCY**  
[contact@image-est.fr](mailto:contact@image-est.fr)  
**03 29 33 78 33**